

*J'espère qu'un jour un ministre ou un fonctionnaire
ou même un frère de ce travail benévole fournira peut-être
deux cas.*

Note sur les conditions dans lesquelles fut étudiée l'architecture
du tremplin olympique de Saint Nizier (Isère).

Pendant deux ans et demi, n'ayant ni le titre ni l'investiture de l'architecte en chef, je me suis attaché à imposer à Saint Nizier des valeurs d'architecture et à doter notre pays d'un ensemble qui, paraît-il, lui a fait honneur.

J'ai écrit :

"ni le titre, ni l'investiture de l'architecte en chef..."

Bien qu'ayant ajouté à un diplôme d'ingénieur six années d'études auprès du plus grand architecte français du temps : Auguste Perret, je n'étais pas encore inscrit à l'ordre des architectes en 1967-1968, une loi édictée par Vichy en décembre 1940 n'ayant pas prévu mon cas personnel. Cela ne m'a pas empêché de diriger la mise en forme architecturale de plus de 75 villes françaises sinistrées et d'avoir été l'un de ceux qui ont fait démarrer en France la construction.

J'en viens à Saint Nizier. Tout partit d'une parole de mon ami Pierre Randet, le premier commissaire général des Jeux.

"Je veux qu'à Saint Nizier rien ne se fasse sans l'accord de Dalloz."

Commande avait été en effet passée à l'OTH pour l'étude des trempins de Saint Nizier et d'Autrans et pour la piste de bob de l'Alpe d'Huez : 250.000 francs d'honoraires. Or M. Pierre Randet savait que la Société dont j'étais le président directeur, l'Atelier d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme, était une filiale de l'OTH.

Personne ne savait au départ en quoi pouvait consister ma collaboration. Il fut décidé de m'allouer 20.000 francs pour mes "conseils". Ces conseils ont consisté à fournir une quarantaine d'avant projets d'ouvrages de terrassements, car les programmes en ont plusieurs fois changé.

20.000 francs sur lesquels nous ne touchâmes d'ailleurs que 18.000 francs. Cela ne nous permit pas d'aller bien loin ! Voyant bientôt que toutes les déterminations architecturales venaient de nous et de nous seuls, désireux de nous voir poursuivre notre tâche, M. Courant, directeur technique des Jeux, passa, à ma Société cette fois, un contrat de rallonge de 30.000 francs pour la "supervision architecturale du chantier".

Pour précieux qu'il fut, cet apport fut encore bien insuffisant.

Je pris le parti d'aller voir M. L. Netter, directeur général de l'OTH et je lui dis :

"Saint Nizier sera une œuvre d'importance nationale. Nous sommes tenus de terminer et de bien terminer. L'œuvre, si elle est réussie, fera honneur à l'O.T.H. Et la publicité sera importante puisque 2.000 journalistes, toutes les radios et télévisions du monde seront présents aux Jeux. Je vous demande de m'autoriser à prendre un déficit."

M. Netter voulut bien me permettre un déficit de 30.000 francs.

Cela ne suffit pas encore. Alors je dis à mes deux collaborateurs, les architectes Francis de Vallée et Gilles O'Callaghan :

"L'honneur des architectes est de travailler au besoin pour le service public et pour l'amour de l'art. De toutes façons, vous allez vous assurer à mes côtés une référence comme très peu d'architectes en ont dans leur vie. Faites-moi confiance et suivez-moi. Il faut que vous me donniez du travail gratuit les samedis, les dimanches et les jours de fête."

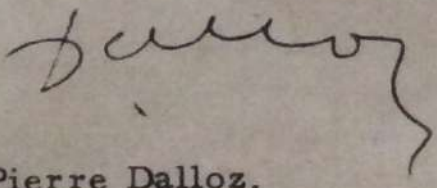
J'ai obtenu de mes deux collaborateurs pour 30.000 francs environ de travail gratuit. Je ne parle pas de mon apport personnel.

Récapitulation :

- part d'honoraires OTH pour mes "conseils"	18.000
- rallonge accordée par M. Courant pour la supervision architecturale du chantier	30.000
- déficit consenti par M. Netter	30.000
- apport gratuit de mes collaborateurs	<u>30.000</u>
	108.000

En conclusion nous n'aurons touché que 48.000 francs d'honoraires pour 7.300.000 francs de travaux, soit moins de 0,75 %.

Francis de Vallée et moi avons même engagé des dépenses personnelles de déplacements dont nous ne serons jamais remboursés : 1.000 francs pour de Vallée, 3.000 francs pour moi.



Pierre Dalloz.